

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01**

*Radars photo et appareils de surveillance aux feux rouges*

## **QUÉBEC QUALIFIE D'ENCOURAGEANT LE PREMIER RAPPORT D'ÉVALUATION**

**Québec, le 20 octobre 2010** – Le ministre des Transports du Québec, M. Sam Hamad, ainsi que le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, ont dévoilé aujourd'hui les données du premier rapport d'évaluation du projet pilote sur les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges.

« Ce rapport jette un premier regard sur une mesure phare pour renforcer la sécurité routière. Il montre que les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges agissent positivement sur le comportement des usagers de la route et peuvent, de ce fait, devenir des outils complémentaires efficaces pour améliorer notre bilan routier », a mentionné le ministre Hamad.

Comme le prévoyait la loi qui a permis la mise en place du projet pilote, ce rapport a été déposé au gouvernement un an après le début du projet pilote. Il contient 51 constats répartis dans les six volets étudiés depuis le début du projet pilote, soit : la sécurité routière, l'acceptabilité sociale, ainsi que les aspects organisationnel, opérationnel, technologique et financier.

« Je me réjouis des résultats présentés dans le rapport. La sécurité routière est un enjeu collectif de sécurité publique, et l'amélioration du bilan routier constitue une priorité pour notre gouvernement. J'encourage donc tous les usagers du réseau routier québécois à participer à la poursuite de cet objectif », a souligné le ministre Robert Dutil.

### **Une mesure dissuasive et acceptée socialement**

L'évaluation a été effectuée aux 15 endroits où l'on trouve des radars photo fixes ou mobiles, ainsi que des appareils de surveillance aux feux rouges, dans la région de Montréal, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches. Par ailleurs, le projet pilote se poursuivra au moins jusqu'au 18 février 2011 comme prévu dans la loi qui a mené à leur implantation.

Le rapport présente une série de constatations positives, à savoir :

- la réduction marquée des infractions au Code de la sécurité routière :
  - diminution de la vitesse moyenne de 12 km/h aux endroits où sont installés des radars photo fixes et de 9 km/h aux endroits où l'on trouve des radars photo mobiles;
  - baisse de 63 % des excès de vitesse;
  - diminution de 99 % des grands excès de vitesse;
  - diminution de 83 % des infractions aux feux rouges;
- la tendance à la réduction des accidents avec blessés et des accidents aux endroits où des appareils sont installés;
- l'appui populaire à la mesure, soit plus de 80 %;
- le projet qui s'autofinance et apporte de multiples bénéfices pour la société;
- une technologie qui permet de mesurer la vitesse avec exactitude et un système qui permet de traiter les données confidentielles de manière sécuritaire.

.../2

### **Des constats encourageants, mais des données encore préliminaires**

En plus de dresser un bilan positif, le rapport fait état de plusieurs réflexions à poursuivre, notamment sur le déploiement des équipements pour maximiser l'effet sur le bilan routier, sur le mode de gouvernance le plus approprié, sur les adaptations opérationnelles et technologiques possibles et sur le meilleur modèle financier à mettre en place.

« Les gains en sécurité routière étant de fragiles acquis, il est essentiel de maintenir tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que les routes du Québec soient parmi les plus sécuritaires », a souligné le ministre Hamad.

Rappelons que le projet pilote de radars photo et de surveillance aux feux rouges vise à :

- améliorer le bilan routier et, par conséquent, diminuer le nombre de victimes et sauver des vies;
- responsabiliser les conducteurs en augmentant le risque d'être contrôlé et favoriser un changement de comportement de leur part;
- s'assurer de l'appui de la population à ce nouveau type de contrôle;
- expérimenter de nouvelles technologies de contrôle de la vitesse et de surveillance aux feux rouges.

Quant aux amendes perçues et aux frais liés au traitement des constats d'infraction, ils sont versés au Fonds de la sécurité routière et servent à financer des programmes et des mesures de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Un comité consultatif composé de cinq membres de la Table québécoise de la sécurité routière a d'ailleurs été constitué pour conseiller le ministre sur l'utilisation des sommes.

Le rapport déposé aujourd'hui sera acheminé à la Commission des transports et de l'environnement pour une étude approfondie. À la suite des recommandations de la commission, des décisions seront prises quant aux prochaines étapes.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, le ministère des Transports compte sur la collaboration des corps policiers associés, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, des municipalités concernées et d'un ensemble de partenaires. La version électronique du rapport d'évaluation du projet pilote est disponible au [www.objectifsecurite.gouv.qc.ca](http://www.objectifsecurite.gouv.qc.ca).

#### **Sources :**

Maxime Sauvageau  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre des Transports et  
ministre responsable de la région de la  
Capitale-Nationale  
Tél. : 418 643-6980

Mathieu St-Pierre  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre de la Sécurité publique  
Tél. : 418 643-2112

#### **Pour information :**

Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère des Transports du Québec  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724

## ANNEXE

### Points saillants du rapport d'évaluation du projet pilote de radars photo et de surveillance aux feux rouges, déposé à l'Assemblée nationale, par le ministre des Transports, M. Sam Hamad, le 20 octobre 2010

#### Aspect sécurité routière

##### Points saillants

- Les grands excès de vitesse ont été presque éliminés dans le voisinage des appareils depuis leur installation (réduction de 99 %).
- Les excès de vitesse ont diminué de 63 %.
- Les vitesses moyennes ont diminué de 12 km/h dans le voisinage des cinémomètres fixes et de 9 km/h dans le voisinage des cinémomètres mobiles.
- En ce qui a trait aux accidents, les résultats indiquent une tendance à la réduction de 20 à 30 %.

#### Aspect acceptabilité sociale

##### Points saillants

- La population partage l'objectif de sécurité routière du projet pilote.
- Plus de 80 % de la population appuie le recours à ces systèmes de contrôle et considère qu'ils sont un moyen efficace pour réduire le nombre d'accidents.

#### Aspect organisationnel

##### Points saillants

- L'organisation a permis la conception et un suivi adéquat du projet en tenant compte des préoccupations de tous les partenaires.

#### Aspect opérationnel

##### Points saillants

- La structure et les outils de traitement des infractions mis en place permettent de gérer environ 10 000 dossiers par mois.
- Le nombre de dossiers annulés ou rejetés par le CTP est relativement restreint, soit 25 %.
- Le taux de contestation observé dans le cadre du projet pilote est de 25 % des constats signifiés et le taux de déclaration de culpabilité en cour s'élève à plus de 95 %.

#### Aspect technologique

##### Points saillants

- Les mesures de vitesse sont exactes.
- Les appareils fixes contrôlent 92 % des véhicules et les équipements mobiles plus de 80 %.
- Les composantes informatiques assurent l'intégrité des renseignements et leur traitement sécuritaire.
- La technologie utilisée demeure complexe et requiert une expertise particulière, de la rigueur et une surveillance soutenue.

## ANNEXE (suite)

### Aspect financier

#### Points saillants

- À la fin de l'exercice financier qui s'est achevé au 31 mars 2010, le total des perceptions au Fonds de la sécurité routière s'élève à 6 136 156 \$ et le total des dépenses prélevées dans le Fonds s'élève à 4 665 145 \$. L'excédent est donc de 1 471 011 \$. En considérant le déficit de l'exercice précédent, le surplus cumulé est de 1 373 971 \$.
- Les prévisions permettent d'envisager l'autofinancement du projet pilote.

#### Synthèse et réflexions

Le rapport d'évaluation permet de dresser un bilan positif de l'expérience menée au Québec depuis le 19 août 2009. Mais certains éléments gagneraient à être approfondis si le choix était fait de déployer les appareils de contrôle.

#### Objets de réflexion

- Quels seraient les éléments nécessaires pour établir la meilleure stratégie de déploiement des équipements afin de maximiser l'effet sur le bilan routier?
- Quel serait le mode de gouvernance le plus approprié pour le Québec?
- Quelles seraient les adaptations opérationnelles nécessaires afin d'assurer le traitement efficace des infractions provenant d'un grand nombre d'endroits en cas de déploiement?
- Est-ce que l'expérimentation d'autres types d'équipements permettrait de préciser ce qui est le plus approprié aux particularités du Québec?
- Le modèle financier permet-il d'assurer un déploiement optimal des équipements, de garantir la pérennité du programme et est-il adaptable à divers modes de gouvernance?